

# Séance plénière CD Hauts-de-Seine - 17 février 2023

## Finances – Budget

23.23	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 (70 pages)	Donné acte
<p><b><u>Impact de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales :</u></b></p> <p>La perspective financière du département a été revue à la baisse par Standard &amp; Poors, passant de "stable" à "négative", à la suite de la revue à la baisse de la perspective de la note de l'Etat - mais il garde sa notation AA+ pour sa gestion.</p> <p>Prévision de triplement de la facture de gaz du Département.</p> <p>Avec la suppression de la CVAE, et 2 ans après le transfert de la taxe foncière aux communes, le département se retrouve déconnecté des bénéfices de ses investissements pour le dynamisme économique de son territoire – l'indexation de ses dotations sur la TVA, taxe nationale, le laisse sans levier de maîtrise de ses recettes.</p> <p>LFI (loi finances initiale) 2023 : l'Assemblée des Départements de France avait demandé à ce que la dotation de fonctionnement des Départements soit indexée sur l'inflation - mais refus du gouvernement. La prolongation de la compensation de revalorisation du RSA n'est pas prévue.</p>		
<p><b><u>Ressources :</u></b></p> <p>Depuis 2013, la DGF (dotation globale de fonctionnement) du département a diminué de 174 M€ (surtout amorcée en 2014-2017, très peu depuis mais baisse constante quand même - voir p21).</p> <p>Compensation des transferts de compétence : hausse des dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA pour l'APA ou le PCH), qui passe de 36 M€ en 2022 à 43 M€ + Housse des taxes TSCA et TICPE, qui passent de 96 M€ en 2022 à 101 M€ + Ressources liées à la gestion du RSA seront stables.</p> <p>Recettes de fonctionnement des services publics en très légère hausse.</p> <p>Recettes d'investissement en vraie hausse, passant de 125 M€ en 2022 à 196 M€. Liste détaillée p22.</p> <p>Péréquation : jeu de chaises musicales entre différents dispositifs de péréquation et de contributions solidaires après la suppression de la CVAE (et donc de la péréquation sur le CVAE) mais au final, on reste sur un montant global stable de 395 M€.</p>		
<p><b><u>Dépenses :</u></b></p> <p>Estimation des dépenses réelles de fonctionnement : <b>1,99 Md€</b> - en conséquence, les niveaux d'épargne du département diminuerait fortement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Épargne brute évaluée à 104 M€ (après 366 M€ en 2021 et 500 M€ estimés en 2022)</li><li>• Épargne nette évaluée à 74 M€ (après 345 M€ en 2021 et 475 M€ estimés en 2022)</li></ul> <p>Estimation des dépenses d'investissement : <b>628 M€</b> (contre 744 M€ en 2022 – qui avait fait l'objet de dépenses exceptionnelles telles que l'acquisition du bâtiment SoWork).</p>		
<p><b><u>Action sociale :</u></b></p> <p>Budget de fonctionnement estimé à <b>969 M€</b>, contre 949 M€ votés au BP 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1/3 consacré aux allocations individuelles (APA, RSA, PCH) : <b>325 M€</b> contre 320 M€ inscrits au BP 2022.</li></ul> <p>Mesures de revalorisation salariale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dotations exceptionnelles aux associations relevant des compétences exclusives du département dans les champs du handicap et de la protection de l'enfance : <b>11 M€</b> (on attend 1,65 M€ de compensation de l'Etat)</li></ul>		

- Concernant les revalorisations salariales des structures de compétence partagée entre l'Etat et le Département (EJPAD, USLD), les revalorisations salariales seront versées directement par l'Etat, comme en 2022, et sont estimées à **7,6 M€**.

Réalisation + aménagement de pôles sociaux : **12 M€**.

### **La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2022-2024**

La stratégie départementale s'appuie sur une dynamique partenariale engageant la Préfecture et l'Agence régionale de santé autour d'objectifs partagés, qui figurent dans un contrat pluriannuel. Il s'accompagne de financements dédiés de l'Etat.

En 2023, ces actions s'inscrivent sur deux parcours de notre budget dédié aux solidarités :

- sur le parcours « Petite enfance », plus de 800 k€ de crédits sont prévus et 500 k€ de recettes en compensation afin de :
  - développer les bilans de santé en école maternelle (dépistage de l'audition et dépistages visuels) ;
  - lutter contre les troubles de l'acquisition du langage ;
  - augmenter les consultations en PMI (recrutement de médecins en 2023) ;
  - augmenter les visites à domicile et en maternités par les professionnels de la PMI.
- sur le parcours « Protection de l'enfance », plus d'1 M€ de crédits sont prévus et des recettes équivalentes en compensation afin de :
  - renforcer la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) ;
  - renforcer le contrôle des lieux d'accueil ;
  - revaloriser le métier d'assistant familial.

Parcours petite enfance : **23 M€** (en baisse de 1M € par rapport à 2022)

- 15 M€ pour les établissements d'accueil de jeunes enfants (-600 K€ pa rapport à 2022)
- 6 M€ pour Bébédom (-600 k€)
- 2 M€ pour la PMI

Parcours protection de l'enfance : **221 M€** (contre 213 M€ en 2022)

- Hébergement des jeunes de moins de 21 ans : **186 M€** : baisse des crédits alloués aux résidences hôtelières (9M € alors que c'était 41 M€ en 2022). On impose un suivi socio-médical et éducatif à ces structures.
- Accueil femmes enceintes ou accompagnées d'enfants en bas âge en centre maternels associatifs, 6 M€
- Prise en charge des enfants à domicile : 30 M€.

### **La politique du Département pour la protection des enfants et adolescents qui lui sont confiés au titre de l'ASE**

Le Département a présenté, en septembre 2022, sa nouvelle politique pluriannuelle pour la protection des enfants et adolescents. Cette dernière repose sur 3 axes :

- donner une chance à chaque enfant** : 600 places supplémentaires seront créées via des dispositifs de prises en charges hybrides et pluridisciplinaires, afin de coller au plus proche des besoins des jeunes. Entre 2022 et début 2026, le plan d'action pluriannuel permettra d'augmenter de près de 50 % la capacité du Département en structures de placement ;
- valoriser l'action des professionnels et des partenaires associatifs** : outre la revalorisation de 183 € nets par mois des 700 travailleurs sociaux et éducateurs du Département, un plan spécifique de revalorisation des assistants familiaux a été adopté à l'unanimité. Il prévoit l'instauration d'une prime d'ancienneté et d'une prime de reconnaissance du diplôme d'État d'assistant familial. Par ailleurs, le Département va intensifier la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec ses partenaires associatifs afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des jeunes qui leur sont confiés ;
- innover pour mieux protéger** : le Département met en place des projets innovants pour améliorer la prise en charge des jeunes confiés à l'ASE. Le projet de « Maison de l'avenir » a pour objectif d'offrir un accompagnement socioéducatif, médico-psychologique et scolaire renforcé à 70 adolescents de 12 à 18 ans. L'ouverture de cet établissement est prévue en 2025, et une maison de préfiguration, future annexe de l'établissement, ouvrira en 2023.

Parcours jeunes : **18 M€** (contre 17 M€ en 2022)

Parcours bénéficiaires du RSA : **208 M€** (201 M€ de RSA + 7 M€ du plan départemental d'insertion et de retour à l'emploi).

- 2,2 M€ pour les espaces d'insertion et 3,4 M€ au GIP Activit'Y

Parcours séniors : **150 M€** (contre 145 M€)

- Maintien à domicile : 71 M€ (39 M€ APA – 20 M€ Améthyste - 6 M€ Autonom'Y - 1 M€ aide-ménagère)

#### **Des moyens nouveaux prévus en 2023 pour améliorer l'offre et la qualité du service rendu à l'usager**

- **La dotation complémentaire qualité pour l'ensemble des secteurs de l'aide à domicile** : destinée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), elle est calculée sur la base de 3 € par heure au moyen de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Cette dotation vise à financer les actions d'amélioration du service rendu aux personnes accompagnées et la qualité de vie au travail des professionnels, selon 6 critères prévus explicitement par le législateur<sup>33</sup>. Un appel à projets a été lancé fin 2022 auprès de l'ensemble des SAAD du Département. Le coût 2023 est estimé à **3,4 M€**, ce dispositif devant faire l'objet d'une compensation financière par la CNSA.
- **L'aide à la vie partagée (AVP)** : nouvelle aide pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées vivant dans un habitat inclusif dont le porteur de projet aura signé une convention avec le Département. A la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé en mars 2022, 32 projets ont été sélectionnés dont les ouvertures s'échelonnent jusqu'en 2025 pour 259 habitants éligibles. Les dépenses retenues dans la programmation financière représentent un total de plus de 11 M€ sur 7 ans. Le coût en 2023 est estimé à 0,7 M€. Une compensation financière de la CNSA est prévue pour 80 % des dépenses engagées par le Département.

- En établissement : 79 M€ (49 M€ EHPAD ULSD et résidences autonomie – 31 M€ APA – 1 M€ forfait autonomie conférence des financeurs)

#### **Un soutien renforcé à l'investissement des EHPAD et résidences autonomie du Département**

Face au constat d'un parc vieillissant ne répondant pas pleinement aux aspirations de nos concitoyens, le Département s'inscrit dans le plan France Relance qui prévoit des moyens spécifiquement consacrés à la rénovation des EHPAD et des résidences autonomie, sous réserve d'un cofinancement départemental.

Il est prévu de subventionner, dès 2023, neuf projets visant à rénover et moderniser trois EHPAD et six résidences autonomie, choisis en collaboration avec l'Agence régionale de santé et la caisse nationale d'assurance vieillesse<sup>34</sup>, pour un montant total de 4,2 M€.

Parcours personnes handicapées : **200 M€** (contre 188 M€)

- Prise en charge dans des établissements spécialisés : 112 M€ (création de 56 places supplémentaires)
- Maintien à domicile : 87 M€ (55 M€ PCH – 12 M€ accueil de jour en centres d'initiation au travail et aux loisirs – 8 M€ allocation compensatrice pour tierce personne – 8 M€ services d'accompagnement à domicile – 2 M€ sur la PAM)

Parcours soutien à la parentalité et publics fragilisés : **4 M€ + 13 M€**

- FSL 10 M€
- Lutte contre la violence faite aux femmes : 2 M€
- Lutte contre la précarité alimentaire : 1 M€

#### **Culture, enseignement et sport :**

Parcours collèges :

- Dotations de fonctionnement des collèges : 11 M€ pour le public et 10 M€ pour le privé.
- Restauration scolaire (20 M€ pour 88 collèges - 9,2 M€ pour 67 collèges en 2021) et nettoyage des collèges (3 M€)
- Bâtiments scolaires : **88 M€**

Parcours jeunesse : **8,3 M€**

- Aide financière de 80 € (100 € pour les boursiers) pour l'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles
- Service gratuit de soutien scolaire en ligne pour les collégiens
- Bons plans proposés par le Département
- Inscription à la restauration scolaire pour les collèges publics relevant de la délégation de service public

- Remboursement total ou partiel de la carte « imagine R » aux élèves boursiers
- Don d'ordinateurs aux collégiens, sous conditions de ressources des familles.

Parcours sport / Hauts-de-Seine “Terre de Jeux” : **20 M€** (contre 18 M€ en 2022)

- Sport de haut niveau : 8 M€
- Sport pour tous : 3 M€
- Infrastructures : 65 M€

Parcours culture : **36 M€** en dépenses de fonctionnement (34,9 M€ en 2022)

- 11 M€ en subvention d'associations
- 24 M€ pour la Seine Musicale

#### **Attractivité et cohésion du territoire :**

Parcours mobilités : **153 M€**

- Hausse des contributions des collectivités territoriales auprès d'IdF Mobilités (7,5 %) : 111 M€
- Tramway (54 M€) - RER E ouest (15 M€)
- Schéma directeur cyclable : 6 M€
- Requalification routière et sécurisation des routes : pas de chiffres, peut-être 78 M€ ?

Parcours ressources et espaces naturels :

- Politique de l'eau déjà présentée en décembre
- Eaux pluviales : 16 M€
- Port Legrand : 1 M€
- Berges de Seine : 2M€
- Patrimoine paysager : 13 M€ de crédits de fonctionnement et 20 M€ de crédits d'investissement
- Label Ecocert “Espace Végétal Ecologique” pour les parcs départementaux

Assainissement : **18 M€**

Parcours renouvellement urbain : **35 M€**

- Quartiers d'avenir : 15 M€
- Création de logements sociaux et étudiants : 3M €
- Partenariat avec les bailleurs pour l'amélioration de leur parc : 15 M€
- Garanties financières pour les projets des bailleurs : 281 M€
- Nouveau plan départemental de l'amélioration de l'habitat privé entre en vigueur en 2023 : 2 M€

Parcours inégalités sociales et territoriales :

- Aide aux communes pour leurs quartiers prioritaires : 5 M€
- Aide aux communes dans la prévention de la délinquance et de la radicalisation : 1,2 M€
- CDDV : 26 M€ en fonctionnement et 55 M€ en investissement

Innovation :

- Financement de l'EPL Paris – La Défense : 18,8 M€ en investissement et 11,2 M€ en fonctionnement
- Nouvelle stratégie concernant l'apprentissage : plateforme de mise en relation de jeunes avec les entreprises, 100 k€

#### **Supports de service aux usagers :**

Le personnel :

- Maîtrise des dépenses de personnel
- 181 agents ont bénéficié d'un logement pour nécessité absolue de service (500 k€), surtout en collèges.
- 9 agents ont un véhicule de fonction (21 k€)
- Formation : 2,3 M€

Acquisitions immobilières en 2023 : 23 M€

- Emprise foncière à Gennevilliers pour créer un service de voirie
- Livraison immeuble à Clichy pour créer un pôle social

- Acquisition d'un foncier du CREPS de Châtenay Malabry pour créer un parc départemental
- Cession de la sous-préfecture de Boulogne Billancourt : 82 M€

**Solidarité dépassant le cadre départemental :**

FS2I : fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (IdF), dont le 92 est le premier contributeur, à hauteur de 37,5 M€

Aide internationale : 1,7 M€ en fonctionnement et 500 k€ en investissement.

Initiative Jeunes Solidaires : 90 k€

FSE+ : 14,9 M€ (insertion professionnelle des publics éloignés et accès à l'emploi des jeunes)

Sécurité de Paris + petite couronnes : services communs (pompiers, institut médico-légal, etc) pour 52 M€ en tout

- Le département prévoit une baisse de son épargne qu'il ne traduira pas en baisse de budget global.
- Une partie des surcoûts liés aux augmentations des allocations individuelles versées par le département sont compensées (l'APA ou le PCH par la CNSA par exemple) mais pas tous, comme la hausse du RSA, compensée en 2022 mais apparemment pas en 2023.
- Hébergement des mineurs et jeunes majeurs en résidences hôtelières : le texte dit que l'on renforce les "*dispositifs alternatifs*" et que l'on baisse de façon drastique les crédits qui lui sont alloués... Et quid du suivi socio-médical et éducatif que l'on délègue à ces structures (celles ayant remporté les marchés les années précédentes sont des entreprises qui viennent de l'hôtellerie, pas d'expérience sociale) - quels mécanismes de suivi sont en place ?
- Le département de la manche aide à la création de foyers jeunes travailleurs : <https://aides-territoires.betta.gouv.fr/aides/e473-creer-un-foyer-de-jeunes-travailleurs/> - Foyers jeunes travailleurs dans le 92 : <https://siao92.fr/base-de-donnees-ahi/fjt/>
- Le budget social augmente sur tous les parcours SAUF sur celui de la petite enfance, qui baisse légèrement. Enfance : 244 M€ / RSA : 208 M€ / Seniors : 150 M€ / Handicap : 200 M€. Budget très axé sur la perte d'autonomie et les aides individuelles + situations d'urgences et publics "vulnérables" – ce qui peut poser question car le maillage territorial social est du coup peu pris en compte.
- RSA : concernant le volet insertion et retour à l'emploi, la majorité du budget est fléchée vers la GIP Activit'y - on reste sur un processus d'**agencification**
- Pas de détails sur comment seront utilisés les budgets alloués à la lutte contre la violence faites aux femmes (2 M€) et à la lutte contre la précarité alimentaire (1 M€)
- Restauration scolaire : DSP sur 88 collèges de 20 M€ (**227 k€ par collège**) / DSP de 2021 sur 67 collèges de 9,2 M€ (soit **137 k€ par collège**). La privatisation du service ne nous aura pas fait faire d'économies à première vue... Même si l'inflation, la hausse des effectifs et le coup des régies est à prendre en compte aussi.
- Hausse de la contribution à IdF Mobilités (de 7,5 %)
- Financement du schéma directeur cyclable à hauteur de 6 M€ (sur un budget mobilité de 153 M€). Pour comparaison, Paris investit 250 M€ sur 5 ans (50 M€ par an)
- Les budgets sur le logement ne sont pas à la hauteur des enjeux... 3M € pour la création de logements sociaux et étudiants et 15 M€ pour aider les bailleurs à l'amélioration de leur parc.
- Budgets à comparer en tenant compte de l'inflation !

Le budget sera voté lors de la prochaine assemblée.

23.24	COMPTE-RENDU SUR LA DETTE	PRISE d'ACTE
<p>Contrat signé le 15 décembre 2022 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.        Montant du prêt 450 233 €, versés en une seule fois au démarrage de l'opération. Remboursement annuel pendant 15 ans.</p> <p>Pas d'emprunt de la collectivité les dernières années et recours à l'emprunt en période d'inflation</p>		

## Administration générale

23.25	DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PRÉSIDENT - MODIFICATION	POUR
<p>Ajout d'un article 15 : « <i>15. autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil départemental peuvent être amenés à exercer, dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents.</i> »</p>		

23.26	COMPTE-RENDU SUR LES ACTIONS EN JUSTICE - NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2022	POUR
<p><i>“Tableau recensant les actions en justice intentées au nom du Département ou engagées contre notre collectivité, et dans lesquelles j’ai assuré la défense du Département. Ce tableau porte sur le domaine du contentieux général.”</i></p>		

## Fonctionnement des assemblées

23.22	MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE	POUR
<p><b>Modification importante du RI qui répond à la lettre envoyée par les deux groupes d'opposition courant T4 2022, s'inquiétant du fait qu'il n'y ait pas de compte rendu écrit des séances.</b> Désormais les verbatims (entièreté des propos tenus en séance) de la séance précédente seront soumis au vote à chaque début de séance. Mais cela vient avec une sollicitation supplémentaire auprès des élu·es : on leur envoie, <b>au plus tard 12 jours avant la séance</b>, le verbatim de leurs interventions, et ils doivent envoyer leurs éventuelles corrections <b>au plus tard 7 jours avant la séance</b>.</p> <p>Paragraphe modifié du RI : <i>"Afin de respecter le droit à la rectification bénéficiant aux élus dont les propos sont retranscrits dans le projet de procès-verbal, celui-ci est adressé aux conseillers départementaux étant intervenus en séance au plus tard douze jours avant la séance au cours de laquelle il est arrêté. Pour permettre d'instruire et de prendre en compte les demandes éventuelles de rectification, les conseillers départementaux intéressés adressent ces demandes au service de la séance au plus tard sept jours avant la séance."</i></p>		

## Relations et coopération internationales

23.9	COOPÉRATION INTERNATIONALE - CAMBODGE - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE - 2023	POUR
<p>En 2023, les équipes du GRET et d'Agrisud poursuivront le travail de professionnalisation des trois coopératives et de l'association des Green Farmers, dont l'autonomie sera renforcée et les attributions élargies. Les formations sur les méthodes de production agroécologiques seront exclusivement assurées par les fermiers pilotes (GRET) et les maîtres exploitants (Agrisud). Des modules sur les techniques d'animation et de formation leur seront dispensés, afin de garantir un transfert de compétences efficace entre pairs.</p> <p>Le GRET accompagnera également ses trois coopératives dans l'amélioration de leur gouvernance et le développement de nouveaux services à destination de leurs membres (dotation en matériel d'irrigation, gestion de la station de lombricompostage, etc.). L'autonomisation croissante des groupements appuyés permettra aux équipes d'étendre le projet à de nouveaux bénéficiaires : 100 nouvelles exploitations seront accompagnées par Agrisud en 2023, et 7 nouvelles coopératives ont été pré-identifiées par le GRET, avec l'aide du Département provincial de l'Agriculture pour intégrer le programme.</p>		

23.10	COOPÉRATION INTERNATIONALE - HAÏTI - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FILIÈRE CACAO - 2023	POUR
<p>Depuis 2009, 6 M€ ont été consacrés à différents projets agricoles vecteurs de développement en Haïti. Le présent rapport présente les actions poursuivies en 2023 et propose l'attribution de subventions permettant leur réalisation.</p> <p>Le budget prévisionnel de l'ensemble des actions mises en œuvre en 2023 par AVSF s'élève à 627000 €. Le Département pourrait participer à hauteur de <b>500 000 €</b>, dont 180000 € en investissement et 320000 € en fonctionnement.</p>		

23.16	COOPÉRATION INTERNATIONALE - TAVOUCH - PROGRAMME DEDÉVELOPPEMENT AGROPASTORAL - 2023	POUR
	Budget prévisionnel 2023	Part subventionnée par le CD92
<b>I. Dépenses prévisionnelles d'investissement</b>	<b>206 500 €</b>	<b>120 000 €</b>
Volet agricole - Valorisation des alpages et de parcelles agricoles, appui pour la création de vergers familiaux	174 000 €	107 500 €
Aménagement d'un atelier d'apprentissage de la mécanique agricole et acquisition de petits matériels pour les activités pédagogiques (ferme principale)	30 000 €	10 000 €
Projet pilote de station à filtres plantés pour la gestion des effluents des activités de la ferme principale (SIAAP)	2 500 €	2 500 €
<b>II. Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</b>	<b>704 474 €</b>	<b>380 000 €</b>
<b>2.1 Activités</b> - suivi vétérinaire et alimentation du cheptel bovin ; - gestion courante de la ferme principale (hors dépenses pour la fromagerie) ; - commercialisation et valorisation des produits laitiers ; - location de terrains agricoles et pâtures ; - appui à la micro-ferme de Barekamavan (approvisionnements en céréales).	254 000 €	103 000 €
<b>2.2 Études – Réalisation d'un business plan</b>	5 000 €	5 000 €
<b>2.3 Formation de l'équipe locale</b> Mobilisation d'expertises variées pour le renforcement des compétences de l'équipe locale et des exploitants de la région.	5 000 €	2 000 €
<b>2.4 Frais affectés au programme</b> Ressources humaines (dont valorisation du salaire du chargé de projet en appui au SIAAP), déplacements, frais fixes de fonctionnement.	434 474 €	264 000 €
<b>2.5 Imprévus</b>	6 000 €	6 000 €
<b>Total général</b>	<b>910 974 €</b>	<b>500 000 €</b>

## Egalité Femmes-Hommes

23.27	PLAN D'ACTION PLURIANNUEL - EGALITÉ FEMMES-HOMMES 2023-2025	POUR
Quatre délibérations :		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Délibération 1 = approbation du plan d'action 2023-2025</li><li>• Délibération 2 = adhésion au centre Hubertine Auclert (6 000 € par an)</li><li>• Délibération 3 = ne pas recourir au bulletin secret pour désigner ce représentant</li><li>• Délibération 4 = élection du ou de la représentant·e du département des Hauts-de-Seine auprès du centre Hubertine Auclert</li></ul>		
<p>Ce plan d'action vise à renforcer notre lutte contre tous types de violences faites aux femmes, mais aussi à soutenir et encourager la place, la réussite et le rayonnement des femmes dans les différents domaines, tels que la culture, le sport, l'environnement, le domaine social ou la santé. Il confirme également l'engagement de notre administration départementale pour la promotion de l'égalité professionnelle.</p>		
<p>2 objectifs, <b>la promotion de l'égalité</b>, à travers le « programme Femmes des Hauts-de-Seine » et <b>la lutte contre toutes les violences faites aux femmes</b>, à travers « l'observatoire des violences faites aux femmes » et la coordination de plusieurs dispositifs dédiésdéclinés en 3 axes :</p>		
<p><b>1.Un engagement institutionnel</b></p> <p>1.1 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes</p> <p>1.2 Promotion mixité des métiers et égalité professionnelle</p> <p>1.3 Prévention contre tout type de violences</p> <p>1.4 la collectivité élaborera un guide égalité femmes-hommes (lutte contre stéréotypes)</p> <p>1.5 la collectivité créera une page internet "Ressources" avec contacts utiles</p> <p>1.6 La collectivité publiera une newsletter trimestrielle et des Carnets de l'égalité annuels (mise en valeur des initiatives déployées sur le territoire pour l'égalité femmes-hommes)</p>		
<p><b>2.Des initiatives de valorisation, de mentorat, d'éducation, d'accompagnement et d'empowerment</b></p> <p>2.1 appels à projets en faveur de l'égalité des femmes et des hommes seront lancés dans les différents domaines de compétences du Département.</p> <p>2.2 Programme d'intervention et de mentorat sera mis en œuvre dans les établissements scolaires, en particulier dans les collèges, mais aussi dans les universités, ainsi qu'auprès des jeunes filles de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et des femmes de l'Institut des Hauts-de-Seine</p> <p>2.3 Semaine de l'égalité, journée internationale des femmes, colloque dédié, journée de l'entreprenariat au féminin, etc.</p>		
<p><b>3.Des missions d'observation et de coordination des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes</b></p> <p>3.1 Impulsion d'une réelle gouvernance territoriale en matière de lutte contre les violences faites aux femmes</p> <p>3.2 Observatoire territorial des violences faites aux femmes ("La mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) est chargée, dans le cadre de ses missions d'Observatoire national des violences faites aux femmes et de diffusion des bonnes pratiques, d'accompagner les collectivités territoriales souhaitant développer un Observatoire territorial des violences faites aux femmes.")</p> <p>3.3 L'instance unique de gouvernance du programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes est installée depuis 2021, à travers le Conseil local d'aide aux victimes, qui anime le dispositif à l'échelle du territoire. C'est dans ce cadre qu'il est proposé la <b>création d'un observatoire dédié</b>, venant en appui, qui se réunira le 7 mars 2023.</p> <p>3.4 Adhésion au Centre Hubertine Auclert (6000 € par an, formations, expositions, campagnes de communication...) Un représentant du Département des Hauts-de-Seine auprès du centre HA doit être désigné, il le sera sans recourir au bulletin secret, pendant la séance plénière.</p> <p>3.5 Création d'une mission Égalité Femmes-Hommes au sein de l'administration</p>		

Culture

23.19	SUBVENTIONS CULTURELLES - EQUIPEMENTS STRUCTURANTS D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL	POUR
Le présent rapport a pour objet de vous présenter et de soumettre à votre approbation l'attribution de subventions, au titre de l'année 2023, à vingt-quatre équipements structurants d'intérêt départemental, pour un montant total de 4 590 330 € (théâtres et lieux de diffusion, festivals, musiques actuelles, arts visuels).		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcement de l'évaluation :</b> l'atteinte des objectifs fixés, dans le cadre des conventions triennales, pour chaque équipement structurant d'intérêt départemental, est objectivée à l'aide d'un tableau d'indicateurs, annexé auxdites conventions. A la suite d'une expérimentation concluante lancée depuis 2020, le versement, en deux fois, de la subvention départementale est maintenu pour quatorze équipements structurants, recevant une subvention supérieure à 50 000 €</li> <li>• <b>Renforcement du travail partenarial avec les structures :</b> il sera proposé d'organiser un temps de rencontre et d'échange entre tous les équipements structurants d'intérêt départemental au printemps 2023</li> </ul>		
Parmi les lieux et structures subventionnés :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 959 500 € à l'association Les Gémeaux, scène nationale, sise à Sceaux, pour un budget prévisionnel de 3 660 981 €.</li> <li>• 802 630 € à la société à responsabilité limitée (SARL) Nanterre Amandiers, centre dramatique national, sis à Nanterre – dont une fraction exceptionnelle de 100 000 € est allouée pour accompagner la saison hors les murs pendant la durée des travaux –, pour un budget de 7 797 711 € HT.</li> <li>• 657 500€ à l'association Théâtre 71 de Malakoff, scène nationale, sise à Malakoff, pour un budget prévisionnel de 2 713 000 €.</li> <li>• 520 000 € à l'association Théâtre Firmin Gémier – La Piscine – pôle national du cirque, sise à Châtenay-Malabry/Antony, pour un budget prévisionnel de 4 629 985 €.</li> <li>• 450 000 € à la société coopérative de production (SCOP) Théâtre de Gennevilliers (T2G), centre dramatique national, sise à Gennevilliers, pour un budget prévisionnel de 3 110 000 € HT.</li> <li>• 391 700 € à la société d'économie mixte (SEM) Théâtre de Suresnes-Jean Vilar, sise à Suresnes, pour un budget prévisionnel de 3 352 020 €.</li> <li>• 144 000 € à la société publique locale TCC (Théâtre de Chatillon et Clamart), sise à Clamart, pour un budget prévisionnel de 4 126 000 €.</li> <li>• 100 000 € à l'association Le Plus Petit Cirque du Monde, sise à Bagneux, pour un budget prévisionnel de 2 040 565 €.</li> <li>• 90 000 € à la commune de Nanterre pour la Maison de la musique, sise à Nanterre, pour un budget prévisionnel de 1 889 080 € HT.</li> <li>• 80 000 € à l'association Le Studio, sise à Asnières-sur-Seine, pour un budget prévisionnel de 1 458 846 € HT.</li> <li>• 62 000 € à la commune de Vanves pour le théâtre de cette ville, sis à Vanves, pour un budget prévisionnel de 1 482 500 €.</li> <li>• 55 000 € à l'association L'Avant-Seine, sise à Colombes, pour un budget prévisionnel de 2 167 800 € HT.</li> <li>• 36 000 € à la commune de Meudon pour le centre d'art et de culture et l'Espace Doisneau, sis à Meudon, pour un budget prévisionnel de 2 113 768 €.</li> <li>• 25 000 € à l'association Ensemble TM+, sise à Nanterre, pour un budget prévisionnel de 546 734 €.</li> <li>• 20 000 € à l'association Culture loisirs animations de la ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM), pour un budget prévisionnel de 12 545 189 €.</li> </ul>		
Pour les festivals :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 000 € à l'association MARTO, sise à Clamart, pour un budget prévisionnel de 198 120 €.</li> <li>• 25 000 € à l'association Deuxième Groupe d'intervention, sise à Malakoff pour le projet Territoire 92, pour un budget prévisionnel de 57 000 €.</li> <li>• 15 000 € à l'association Le Temps de Vivre, sise à Colombes, pour Rumeurs Urbaines, pour un budget prévisionnel de 476 354 € HT.</li> </ul>		

Pour les structures de musiques actuelles

- 41 000 € à l'association Réseau des musiques actuelles en Ile-de-France (RIF), sise à Paris, pour un budget prévisionnel de 978 362 €.
- 30 000 € à l'association Le Tamanoir, sise à Gennevilliers, pour un budget prévisionnel de 635 000 €.
- 18 000 € à l'association MJC de la Vallée, sise à Chaville, pour un budget prévisionnel de 1 095 907 €.

Pour les structures œuvrant dans le domaine des arts visuels

- 18 000 € à la commune de Gennevilliers, pour l'École des beaux-arts – Galerie Edouard Manet, pour un budget prévisionnel de 705 320 €.
- 10 000 € à la commune de Malakoff, pour la Maison des Arts, pour un budget prévisionnel de 363 955 €.
- 10 000€ à la commune de Nanterre, pour l'espace d'art La Terrasse, pour un budget prévisionnel de 348 031 €.

Soit au titre de l'année 2023, des subventions de fonctionnement d'un montant global de **4 590 330 €**, aux structures bénéficiaires mentionnées

23.20	LA SEINE MUSICALE - SUBVENTIONS - ERDA POUR INSULA ORCHESTRA - ACADEMIE MUSICALE PHILIPPE JAROUSSKY	POUR
23.21	CONTRAT DE PARTENARIAT - LA SEINE MUSICALE - RAPPORT ANNUEL DU PARTENAIRE 2021	Donné acte

Par délibération du 16 décembre 2011 (rapport n° 11.205), l'Assemblée départementale a approuvé le recours au contrat de partenariat, et autorisé la mise en œuvre d'une procédure de dialogue compétitif en vue de sa conclusion, pour la réalisation de la Cité musicale de l'Ile Seguin. A l'issue de la procédure de dialogue compétitif, l'offre du groupement BOUYGUES BATIMENT ILE-DE-FRANCE PPP / BOUYGUES BATIMENT ILE-DE-FRANCE / SODEXO PRESTIGE EXCEL / INFRAVIA PROJETS / DIF INFRASTRUCTURE II PPP / FIN PARTNER-1 a été choisie comme offre économiquement la plus avantageuse.

Le résultat net s'établit, en 2021, à 1 418 K€, en légère progression par rapport à 2020 (1 356 K€).

- 138 jours de fermeture au public (101 levers de rideaux annulés ou reportés) ;
- Pour la Grande Seine : 29 représentations en 2021 (contre 18 en 2020, et 101 en 2019), dont 6 dates de service public, comme en 2020 ;
- Pour l'Auditorium : 70 représentations en 2021 (contre 45 en 2020 et 91 en 2019), dont 21 manifestations de service public (14 en 2020) ;
- 97 208 spectateurs, en hausse de 48 % par rapport à 2020, exercice davantage marqué par les conséquences de la crise sanitaire.

32 petites et moyennes entreprises (PME) locales ont travaillé à La Seine Musicale, pour un montant total de 2,3 M €, soit 40,6 % des redevances perçues. L'objectif initial, prévu au contrat, est de 10 %.

**Le Département a relevé plusieurs irrégularités dans le rapport annuel**, qui ont été signalées à Tempo – Ile Seguin par courrier recommandé du 5 août 2022. Celles-ci concernent notamment :

- L'absence de fourniture du compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération objet du contrat
- L'absence de présentation analytique du compte de résultat de l'équipement – prévue à l'article 29 du CP – et d'un compte de résultat prévisionnel ;

Un désaccord sur les modalités de détermination des recettes additionnelles ; **P 36** retrocessions des recettes, engagement des PPP

- la nature et les montants des prestations confiées à des PME figurent dans le rapport, mais l'état des règlements n'est pas précisé, alors qu'il devrait l'être.

Par ailleurs, le Département a identifié quelques écarts de soldes, anomalies et défauts de mises à jour.

23.4	MUSÉE DÉPARTEMENTAL ALBERT-KAHN - CONCESSIONS DE DROITS D'AUTEUR - EXPOSITION « RIO - BUENOS AIRES 1909, MODERNITÉS SUD-AMÉRICAINES »	POUR
------	---	------

L'exposition, intitulée « Rio – Buenos Aires 1909, modernités sud-américaines », sera présentée du 27 juin au 19 novembre 2023 au Musée départemental Albert-Kahn. Le coût de réalisation de l'exposition est de 83 880 € TTC (et correspond au montant total de l'opération hors marchés en cours d'exécution et hors marché d'édition).

Cette exposition sera accompagnée d'une publication qui prendra la forme d'un album photographique, diffusé à 1 000 exemplaires, pour un coût prévisionnel estimé à 18 462,50 € TTC.

23.18	MUSÉE DÉPARTEMENTAL ALBERT-KAHN - REMISE DE FICHIERS NUMÉRIQUES - CENTRE BOPHANA DU CAMBODGE	POUR
-------	--	------

23.17	MUSÉE DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE SCEAUX - PRÊTS D'ŒUVRES ET CONCESSIONS DE DROITS D'AUTEUR - EXPOSITION « 1923, LE DOMAINE DE SCEAUX, HISTOIRE D'UNE RENAISSANCE »	POUR
-------	---	------

23.5	CONSERVATION DES ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - MEUDON	POUR
Travaux à réaliser sur des biens existants présentant des altérations, afin de contribuer à la conservation du patrimoine. La Commune de Meudon a souhaité restaurer la sculpture d'Albert de Jaeger intitulée « Croix de Lorraine », sise place du Maréchal Leclerc. Cette œuvre, qui rend hommage au Général de Gaulle – elle figure un portrait du général sur le recto et l'appel du 18 juin sur le verso – préside aux commémorations du 18 juin 1940.		

23.3	CULTURE - COMPTE-RENDU DES TARIFS ET AUTRES DROITS - 2022	POUR
Tableau recensant les arrêtés fixant les prix des produits culturels mis en vente dans les boutiques des trois musées départementaux et aux Archives départementales, ainsi que les droits d'entrée divers à La Seine Musicale.		

## Commande publique

23.6	COMPTE-RENDU DES MARCHÉS ET AVENANTS - JUIN-OCTOBRE 2022 - COMPLÉMENTS JANVIER-MAI 2022	Prise d'acte
<p>Les plus importantes dépenses :</p> <p><b>2 209 060 €</b> : Travaux de réhabilitation de la tribune d'honneur du stade YDM à Colombes pour l'accueil des JO de Paris 2024 - Lot 1 : Gros œuvre étendu, 01/07/2022, AMIANTECHBESNARD ET CHAUVIN-MARICHEZ</p> <p><b>1 660 000 €</b> : Travaux de réhabilitation de la tribune d'honneur du stade YDM à Colombes pour l'accueil des JO de Paris 2024 - Lot 2 : Fluides &amp; corps d'état techniques, 01/07/2022, Derichebourg Energie</p> <p><b>1 552 595 €</b> : Ramassage des déchets sur la Seine et ses berges, 18/06/2022, Vinci Construction Maritime et Fluvial</p> <p><b>764 390 €</b> : Mise en lumière du Pont de Saint-Ouen, Viola Ouest Accro</p>		

## Attractivité du territoire

23.15	SPLA CITALLIA - NOUVEAUX ACTIONNAIRES	POUR
<p>La société publique locale interdépartementale d'étude – désormais dénommée Citallia – avait initialement été créée conjointement par les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines en 2021, pour rendre des prestations d'études intégrées portant sur cinq thématiques (développement urbain, innovation urbaine, mobilités et espaces naturels sensibles, valorisation du patrimoine, équipements publics).</p> <p>Transformation en société publique locale d'aménagement en juillet 2022 : <i>“Cette évolution a permis de doter la société d'une compétence en matière d'aménagement, de préciser les modalités d'intégration de nouveaux actionnaires et d'adapter plusieurs dispositions, au regard de cette nouvelle orientation.”</i> Entrée au capital de la SPLA des communes de Levallois-Perret et de Montesson, de la Communauté urbaine Grand Paris Seine &amp; Oise et de la Communauté d'agglomération Saint-Quentin en Yvelines.</p> <p>Meudon (HdS) et Conflans-Sainte-Honorine, Maule, Houilles, Les Mureaux, Poissy, Noisy-le-Roi, Buc, Le Chesnay-Rocquencourt (Yvelines) souhaitent désormais entrer au capital (avec 500 actions à 10 € chacune).</p> <p>Le département cède à chacune de ces villes 250 de ses actions (donc 9 x 2 500 € qui reviennent au département). A la suite de ces cessions d'actions, le Département resterait détenteur de 41,875 % du capital de Citallia.</p>		

## Tourisme

23.12	PASS MALIN - HAUTS-DE-SEINE / YVELINES - AVENANTS	POUR
<p>Le dispositif compte à ce jour 92 partenaires : 61 dans les Yvelines – principalement des sites de nature et de loisirs, et des musées et maisons d'artistes – et 31 dans les Hauts-de-Seine – principalement des spectacles et événements et des musées et maisons d'artistes.</p> <p>Modifications des tarifs pour les 3 partenaires suivants : Team Break La Défense, City one 111 le Toit de la Grande Arche, Accrocamp Rueil-Malmaison / Forêt de Meudon / Saint-Germain-en-Laye.</p>		

## Education

23.1	COLLÈGES PUBLICS EN CITÉ SCOLAIRE - AIDE SOCIALE À LA DEMI-PENSION - SUBVENTIONS INITIALES - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023					POUR
Communes	Collèges	Montant subvention 2021-2022	Trop versé	Réajustement subvention 2021-2022	Montant subvention 2022-2023 (90% du montant 2021-2022)	
Neuilly-sur-Seine	Cité scolaire Louis Pasteur	5 159,81	0	5 159,81	4 645 €	
Meudon	Cité scolaire Rabelais	25 820,33	0	25 820,33	23 239 €	
Sceaux	Cité scolaire Lakanal	10 864,31	2 335,69	8 528,62	7 676 €	
Sceaux	Cité scolaire Marie Curie	15 438,45	0	15 438,45	13 895 €	
Vanves	Cité scolaire Michelet	7 699,13	0	7 699,13	6 930 €	
<b>TOTAL</b>		<b>64 982,03</b>	<b>2 335,69</b>	<b>62 646,34</b>	<b>56 385 €</b>	

## Prévention et sécurité publique

23.2	STRATÉGIE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - VILLEDE RUEIL-MALMAISON - 2022-2024	POUR
<p>La STSPD de Rueil-Malmaison comporte quatre thématiques, approuvées par délibération du Conseil municipal le 4 octobre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse et parentalité</li> <li>• Prévention et sécurité routière</li> <li>• Auteurs et victimes – accès au droit</li> <li>• Espace public et tranquillité</li> </ul> <p><i>“En termes de capacités économiques, la population rueilloise s'avère plus favorisée que la moyenne départementale, et plus encore que la moyenne régionale. En effet, le revenu médian s'établit sur la ville à 31 690€ par an contre 28 310€ en moyenne sur le département et 24 060 € sur la région, ce qui révèle la belle santé financière de la population locale. Cette situation trouve notamment sa cause dans un taux de chômage relativement faible (9,6 % en 2018, soit 1 point de moins que la population départementale et 2,5 points de moins que la population régionale).”</i></p>		

23.11	DÉSIGNATION - CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT	POUR
<p>Chargé de définir, de coordonner et de mettre en œuvre la politique d'accès au droit dans le département, le CDAD rassemble au côté de l'État, représenté par le Président du tribunal judiciaire de Nanterre et le préfet des Hauts-de-Seine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Département des Hauts-de-Seine ;</li> <li>• L'ensemble des professions judiciaires et juridiques (ordre des avocats du barreau des Hauts-de-Seine, caisse des règlements pécuniaires des avocats du barreau de Paris, chambre départementale des notaires, chambre départementale des huissiers de justice) ;</li> <li>• L'association des Maires du département des Hauts-de-Seine (AMD 92) ;</li> <li>• L'association départementale d'information sur le logement (ADIL).</li> </ul> <p>Par délibération n° 21.70 du 1er juillet 2021, le Conseil départemental a désigné Madame <b>Agnès Pottier-Dumas</b>, Vice-Présidente du Conseil départemental, et Madame <b>Annie Orsoni</b>, cheffe du service des actions éducatives et de la citoyenneté, auprès du conseil d'administration du CDAD. Or, à la suite des récents ajustements dans l'organisation des services, le pôle Logement, patrimoine et partenariats (PLPP) est désormais en charge des questions de sécurité et de prévention de la délinquance au sein de notre administration.</p>		

Est désigné Monsieur **Laurent Chardon**, Directeur général adjoint du PLPP, comme représentant du Département auprès du conseil d'administration du conseil départemental de l'accès au droit en remplacement de Madame Orsoni.

## **Patrimoine non scolaire**

23.7	CESSION DE PARCELLE - AVENUE VICTOR HUGO - CLAMART	POUR
Cession à Monsieur et Madame Moinel d'une parcelle non bâtie située au 198, avenue Victor Hugo à Clamart (32 m <sup>2</sup> ) pour 6 300 €.		

## **Affaires sociales - Solidarités**

23.8	INSERTION - COOPÉRATION AVEC PÔLE EMPLOI - CONVENTION ÉCHANGES DONNÉES	POUR
Dans le cadre de la coopération entre le Département et Pôle Emploi, et compte tenu de l'importance et du caractère sensible des données traitées, il convient d'établir, entre nos deux institutions, une convention relative aux modalités d'échanges de données portant sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Cette convention décrit les modalités des échanges automatisés de données à caractère personnel, relatives à l'orientation et à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, entre le système d'information du Département et celui de Pôle Emploi.		

## Contractualisation municipale

23.13	COMMUNE DE SURESNES - CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT-VILLE - 2023-2025		NPPV																							
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Section d'investissement</th> <th style="width: 25%;">Montant</th> <th style="width: 25%;">Dont valorisation au titre du développement durable</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Requalification du centre-ville (phase 4)</td> <td>2 653 000 €</td> <td>132 650 €</td> </tr> <tr> <td>Requalification du cœur de quartier Caron-Vaillant</td> <td>1 272 000 €</td> <td>63 600 €</td> </tr> <tr> <td>Rénovation du stade Maurice Hubert</td> <td>1 150 000 €</td> <td>57 500 €</td> </tr> <tr> <td>Transformation du stade Jean Moulin</td> <td>660 000 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Extension du gymnase du Belvédère</td> <td>1 000 000 €</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Modernisation et extension du dispositif de vidéoprotection</td> <td>265 000 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td><b>Sous-total investissement</b></td> <td><b>7 000 000 €</b></td> <td><b>303 750 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		Section d'investissement	Montant	Dont valorisation au titre du développement durable	Requalification du centre-ville (phase 4)	2 653 000 €	132 650 €	Requalification du cœur de quartier Caron-Vaillant	1 272 000 €	63 600 €	Rénovation du stade Maurice Hubert	1 150 000 €	57 500 €	Transformation du stade Jean Moulin	660 000 €	-	Extension du gymnase du Belvédère	1 000 000 €	50 000 €	Modernisation et extension du dispositif de vidéoprotection	265 000 €	-	<b>Sous-total investissement</b>	<b>7 000 000 €</b>	<b>303 750 €</b>
Section d'investissement	Montant	Dont valorisation au titre du développement durable																								
Requalification du centre-ville (phase 4)	2 653 000 €	132 650 €																								
Requalification du cœur de quartier Caron-Vaillant	1 272 000 €	63 600 €																								
Rénovation du stade Maurice Hubert	1 150 000 €	57 500 €																								
Transformation du stade Jean Moulin	660 000 €	-																								
Extension du gymnase du Belvédère	1 000 000 €	50 000 €																								
Modernisation et extension du dispositif de vidéoprotection	265 000 €	-																								
<b>Sous-total investissement</b>	<b>7 000 000 €</b>	<b>303 750 €</b>																								
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Section de fonctionnement</th> <th style="width: 50%;">Montant de la subvention attribuée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant</td> <td>1 787 805 €</td> </tr> <tr> <td>Relais petite enfance</td> <td>138 672 €</td> </tr> <tr> <td>Activités culturelles</td> <td>277 344 €</td> </tr> <tr> <td>Activités sportives</td> <td>484 269 €</td> </tr> <tr> <td>Coordination gérontologique</td> <td>69 846 €</td> </tr> <tr> <td>Cohésion sociale</td> <td>264 090 €</td> </tr> <tr> <td><b>Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)</b></td> <td><b>3 022 026 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée	Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 787 805 €	Relais petite enfance	138 672 €	Activités culturelles	277 344 €	Activités sportives	484 269 €	Coordination gérontologique	69 846 €	Cohésion sociale	264 090 €	<b>Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)</b>	<b>3 022 026 €</b>								
Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée																									
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 787 805 €																									
Relais petite enfance	138 672 €																									
Activités culturelles	277 344 €																									
Activités sportives	484 269 €																									
Coordination gérontologique	69 846 €																									
Cohésion sociale	264 090 €																									
<b>Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)</b>	<b>3 022 026 €</b>																									
	<b>TOTAL</b>	<b>10 022 026 €</b>																								

## Habitat – Politique de la ville

23.14	AIDE À LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX BOULOGNE-BILLANCOURT - FONTENAY-AUX-ROSES - ISSY-LES-MOULINEAUX - CHAVILLE - SCEAUX	POUR
-------	--	------

Les aides départementales en faveur de la production de logements sociaux facilitent la réalisation de programmes contribuant à améliorer la mixité sociale. Chaque demande de financement est examinée au regard, notamment, de cette priorité. Chaque opération est, en outre, appréciée en fonction de son intérêt économique, social, environnemental et technique.

SEM Seine Ouest habitat et patrimoine (délibération n° 1)  
 129 179 € pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 14 logements locatifs sociaux situés au quartier Châteaudun à Boulogne-Billancourt  
 268 242 € pour l'acquisition en VEFA de 27 logements locatifs sociaux situés au quartier Châteaudun à Boulogne-Billancourt  
 417 142 € pour l'acquisition en VEFA de 57 logements locatifs sociaux situés 124, avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux

### Hauts-de-Seine habitat (délibération n° 2)

186 505 € pour la construction neuve de 45 logements locatifs sociaux, situés au 996-1020, avenue Roger Salengro à Chaville

**117 063 € pour l'acquisition en VEFA de 72 logements locatifs sociaux situés rue des Paradis à Fontenay-aux-Roses**

Sceaux Bourg-la-Reine habitat (délibération n° 3)  
 128 693 € pour l'acquisition en VEFA de 24 logements locatifs sociaux situés au 14, rue Chêneaux à Sceaux

SNL Prologues (délibération n° 4)  
 9 204 €, pour l'acquisition-amélioration de 2 logements locatifs sociaux, situés 1989, avenue Roger Salengro à Chaville

### **Intervention d'Astrid Brobecker :**

« Il est important de permettre à chacune et à chacun de disposer d'un logement décent (*isolation, accessibilité...*) pour un loyer raisonnable à proximité de son lieu de travail et d'éviter l'éloignement forcé de nos villes, des « premiers de corvée », celles et ceux que l'on a applaudi durant la crise sanitaire.

*L'offre de logements sociaux est extrêmement disparate et inégale selon les villes (de 6,5% à Neuilly à 67,7% à Gennevilliers).*

*Nous saluons la mise en place du dispositif départemental « Quartiers d'avenir » visant à favoriser le renouvellement urbain et la requalification de certains quartiers.*

*L'enjeu climatique commande que l'action publique, en terme de logement, soit complètement tournée vers la rénovation du bâti existant afin d'en améliorer l'empreinte énergétique, et que la*

*construction de nouveaux bâtiments privilégie les meilleures performances environnementales. Vous avez annoncé la création d'une charte d'éco-construction Nous saluons aussi ceci.*

*En revanche sur le financement des logements sociaux, nous regrettons que le département finance plus les opérations de construction de logements sociaux dans les villes en dessous du taux SRU, donc un plus pour les villes « carencées » mais moins celles qui ont toujours joué le jeu. C'est le cas de plusieurs villes et notamment Fontenay-aux-Roses, dans cette délibération.*

*Nous voterons évidemment pour cette délibération en déplorant néanmoins ce point. »*